

POUR NOUS CONTACTER

BIJ 37 – 57 avenue de Grammont
37000 Tours

Tél : 02-47-64-69-13

Email : direction@bij37.fr



VACANCES ADOS

11 -17 ans

Avas 2021

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site
partenaires de la Caf

= > <https://www.caf37-partenaires.fr>
rubrique « Jeunesse »

Edition janvier 2020 - Conception Caf de Tours -

DÉPART EN VACANCES POUR LES ADOS, C'EST POSSIBLE

*Grâce à une dynamique collective entre le porteur
de projets et les Ados.*



Aide aux Vacances « Ados » Sociales

AVAS

Objectif :

Favoriser le départ en vacances collectives de pré-adolescents ou d'adolescents. Il ne vise pas à financer des départs individuels ou autonomes.

Le projet est à l'initiative des ados. Les ados sont accompagnés dans la réalisation de leur projet par un opérateur. A compter de 2020, la Caf Touraine a délégué la gestion du dispositif au Bureau Information Jeunesse de Tours (BIJ 37).

Bénéficiaires :

L'Avas ne prend en compte, que les enfants âgés de 11 ans à 17 ans. QF inférieur à 830 € au moment de l'inscription.

Les opérateurs :

Ce sont des structures à but non lucratif issus du secteur de l'animation de la vie sociale ou « jeunesse ». Leur projet doit avoir un objet essentiellement socio-éducatif et répondre à un principe de neutralité philosophique, politique, syndicale et confessionnelle.

Une dynamique collective

- Favoriser l'autonomisation des jeunes
- Accroître les compétences des jeunes en matière d'organisation, de mobilité, de sociabilité. Une aide à l'organisation, la préparation, à la recherche d'un lieu de vacances, et de moyens de locomotion.
- Recours à la méthode « projet » riche
- Apprentissage de la citoyenneté

Dates des commissions 2021

Dates limites de dépôt des projets	Commissions
15 Janvier 2021	29 janvier 2021
19 février 2021	5 mars 2021
7 mai 2021	28 mai 2021
11 juin 2021	25 juin 2021
10 septembre 2021	24 septembre 2021

Montant de l'aide

Le financement vient en déduction de la participation familiale du jeune concerné. Le paiement est collectif.

- QF de 0 à 660 € : 80% du coût du séjour avec une aide maximum de 560 €
- QF de 661 € à 830 € : 60% du coût du séjour avec une aide maximum de 420 €



Modalités

Les projets portés par des opérateurs doivent être validés par la Caf. Le séjour doit être agréé Ddcs (hors séjour accessoire rattaché à un Alsh). Le séjour minimum est de 4 nuits minimum.

Période de validité de l'aide

Toutes les périodes de vacances scolaires

Comment faire

=> répondre à l'appel à projet de la Caf en renvoyant le dossier au BIJ, à l'attention du Directeur, 57 avenue de Grammont 37000 Tours ou par mail direction@bij37.fr